



# 8<sup>ème</sup> Salon des Communes et des Intercommunalités

Hérault

PARC DES EXPOSITIONS  
MONTPELLIER - HALL B2  
VENDREDI 2 OCTOBRE 2026



Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité  
Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

## GUIDE DE L'EXPOSANT

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

### INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

### VOS CONTACTS TECHNIQUES

**Enola TARTAR**

[e.tartar@ap-media.fr](mailto:e.tartar@ap-media.fr)

☎ 07 57 02 00 26

**Benjamin FIEVET**

[b.fievet@ap-media.fr](mailto:b.fievet@ap-media.fr)

☎ 06 38 60 51 31

L'équipe AP Média se tient à votre disposition pendant le salon



# SOMMAIRE

## INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

|                                            |   |
|--------------------------------------------|---|
| HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE ..... | 3 |
| LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL .....       | 3 |
| ACCES EXPOSANTS .....                      | 4 |
| BADGES EXPOSANTS .....                     | 5 |
| SERVICES SUR LE SALON .....                | 5 |

## AMENAGEMENTS DU STAND..... 6

|                                        |   |
|----------------------------------------|---|
| STAND CLE EN MAIN .....                | 6 |
| STAND NU.....                          | 8 |
| COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE ..... | 8 |
| COMMISSION DE SECURITE .....           | 8 |
| GARDIENNAGE .....                      | 8 |

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'INSTALLATION ET DEMONTAGE

| Dates           | Installation exposants | Accueil des exposants | Ouverture du salon au public | Démontage exposants |
|-----------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------|
| 01 octobre 2026 | 10h00 -19h00           |                       |                              |                     |
| 02 octobre 2026 |                        | A partir de 7h00      | 8h30 – 17h30                 | A partir de 17h30   |

\* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer.

\*\* Accès possible à la zone de déchargement sur ces horaires. A 8h15, les véhicules devront tous quitter la zone sans exception pour se diriger sur les parkings prévus (navettes à disposition).

## LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- Livraison uniquement le 01 octobre 2026 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

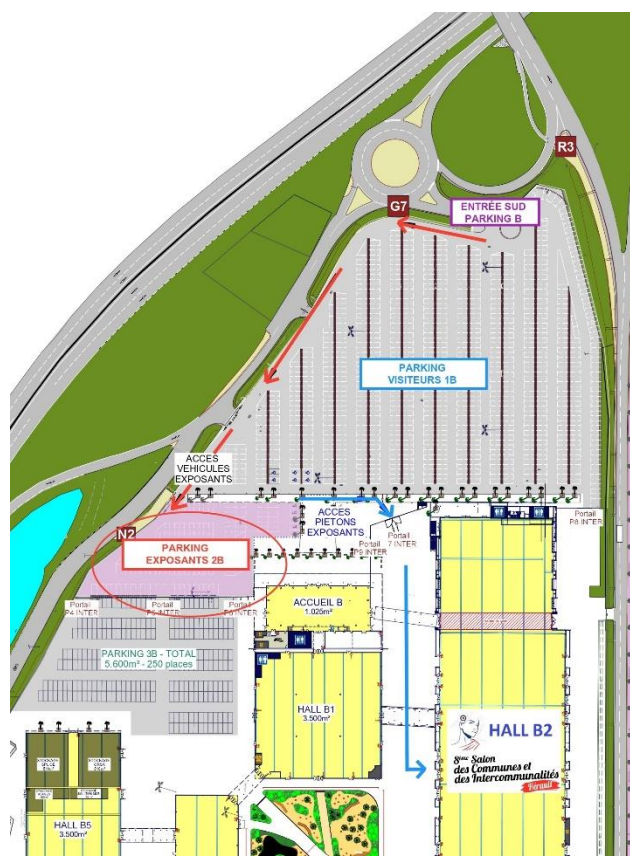
### ETIQUETTE DE LIVRAISON

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>8<sup>ème</sup> Salon<br/>des Communes et<br/>des Intercommunalités<br/>Hérault</b></p> <p>Maires • Adjoints • Conseillers • Présidents d'intercommunalité<br/>Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p> | <p>PARC DES EXPOSITIONS<br/>MONTPELLIER - HALL B2<br/>VENDREDI 2 OCTOBRE 2026</p>  <p><b>amf34</b><br/>ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAULT<br/>ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ</p> |
| <b>Adresse de livraison</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Destinataire (Nom - Prénom) : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Chez : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Parc Expo de Montpellier, Pérols<br>Rte de la Foire<br>34470 Pérols - HALL B2                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Informations obligatoires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Manifestation : SALON DES MAIRES DE L'HERAULT – 02 octobre 2026                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Nom du stand : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| N° du stand : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Responsable du stand : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Tél (mobile de préférence) : <b>A renseigner.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                              |

AP Média ne peut être tenu responsable en cas de casse ou de vol. L'organisation ne se chargera en aucun cas des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé). Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel. Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

## ACCES EXPOSANTS

Parc expo de Montpellier, Pérols  
Rte de la Foire  
34470 Pérols



**Le jour du salon, les exposants devront se garer sur le parking B2**

L'événement se déroule au Parc des Expositions de Montpellier – Route de la Foire, 34470 Pérols.

🚗 Accès voiture : Autoroute A9 / Autoroute A709, sortie n°29 *Montpellier Est*, puis suivre Parc des Expositions / Sud de France Arena.

**P** Stationnement : parkings visiteurs gratuits à proximité du site (Parking A et Parking B).

🚊 Tramway : Ligne 3 du Tramway de Montpellier – arrêt *Parc Expo*.



**L'accès aux véhicules des exposants est autorisé sur la zone de déchargement qui sera prévu à cet effet sur présentation du **BADGE EXPOSANT**.**

## BADGES EXPOSANTS

Pour permettre votre accès au parking et au salon, nous vous demandons d'imprimer vos badges avant l'événement (pour toute personne animant votre stand ou tout fournisseur intervenant pour votre compte), sur l'espace sécurisé qui vous est dédié :

<https://salondesmaires-herault.fr/espace-exposants/>

**Mot de passe : SALON34@2026**

Il vous sera demandé de créer un compte avec une adresse mail ainsi qu'un mot de passe, puis de créer votre structure afin qu'elle apparaisse dans la liste. Il se peut que votre structure apparaisse déjà dans la liste, cela veut dire qu'une personne de l'entreprise l'a créée.

La personne qui crée la structure en devient le « gestionnaire ». Cela lui permet de générer les badges pour tous les collaborateurs notamment.

**Pensez svp à imprimer vos badges avant le salon. Porte-badges et cordons vous seront remis à l'accueil du salon**

## SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Wifi individuel Premium : 5 Mb/s ou 10 Mb/s ou 20 Mb/s (débit maximal). A commander en amont via le bon de commande qui se trouve dans l'onglet **document à compléter : Descriptif de stand et Prestations complémentaires**.

- **RESTAURATION**

Pour permettre aux exposants et aux visiteurs de profiter pleinement de l'événement, une offre de restauration sera proposée sur place tout au long de la journée.

Trois food trucks viendra également compléter l'offre de restauration et proposer une alternative conviviale il sera situé à l'extérieur du salon.

Le traiteur Buffets Fermiers assurera le service avec différentes formules adaptées aux temps de pause et de déjeuner

Pour toute demande de cocktail sur stand, vous avez la possibilité de le contacter par mail ou par téléphone :



Pour recevoir vos clients sur les salons,  
les Buffets fermiers vous proposent :  
planches de charcuterie, assortiments de fromage,  
olives et tapenades, vins du coin...

EN DIRECT DES PAYSANS DE L'HÉRAULT.  
LIVRAISON QUOTIDIENNE SUR VOTRE STAND.

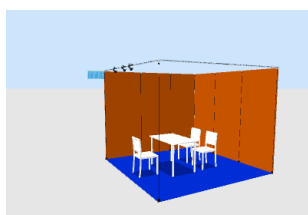
**Plus d'informations et demandes spéciales :**  
**buffets.fermiers@gmail.com - 06 70 52 99 73**



# AMENAGEMENTS DU STAND

## STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand blanches en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la Patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m<sup>2</sup>

A chaque superficie de stand correspond un équipement

| Surfaces stand                     | Dotation(s) | Rampe(s) de spots |
|------------------------------------|-------------|-------------------|
| 6m <sup>2</sup> > 12m <sup>2</sup> | 1           | 1                 |
| 18m <sup>2</sup>                   | 2           | 2                 |
| 27m <sup>2</sup>                   | 3           | 3                 |
| 36m <sup>2</sup>                   | 4           | 4                 |

### Composition de mon stand équipé :

- Cloisons de mitoyenneté, couleur blanc (**hauteur 2,40m**), **traverse de façade** en structure foncée,
- Enseigne drapeau double face 40\*20cm,
- Accès pour alimentation électrique, prévoir des rallonges et multiprises (non fournies par l'organisateur),
- 1 rampe de 3 spots lumineux,
- Moquette sur les stands couleur Bleue Roi (**enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation**).
- 1 dotation mobilier comprenant : 1 table rectangulaire (L: 1.20m x H: 0.75m x P: 0.65m) + 3 chaises + 1 corbeille.

*Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand.*

## PERSONNALISATION DE STAND

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité, via le formulaire « **DESSCRIPTIF DE STAND ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES** » sur votre espace exposant de commander votre personnalisation de stand grâce à un bandeau réhausse ou le stickage d'une ou plusieurs cloisons de votre stand. Si cette prestation a déjà été commandée sur le dossier d'inscription du salon il n'est pas nécessaire de la recommander via l'espace exposant.

### Bandeau réhausse de stand



### Cloisons stickées





## STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

**IMPORTANT :** Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements du Parc des expositions, ainsi que de procéder à tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau, d'air comprimé, aux circuits électriques et téléphoniques du bâtiment. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

## COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire ALIANCE MOBILIER. Rendez-vous sur leur site : [Accueil - Alliance Mobilier](#)

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte, rattachez votre commande au salon souhaité et validez la commande.

Pour toute

question n'hésitez pas à contacter directement ALIANCE MOBILIER par email : [commerce@alliance-mobilier.com](mailto:commerce@alliance-mobilier.com) ou par téléphone au **07 57 00 50 09** ou **05 61 39 16 56**.

## COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **01 octobre 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

**Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.**

## GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).